

façon commis dans plusieurs États contractants. — Cour de justice des Communautés européennes (1^{re} Ch.), 13 juillet 2006. — 2 arrêts (aff. C-4/03 et aff. C-539/03), p. 904.

Troisième Partie. — Documentation.

I. — Traités nouveaux de la France (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

.....

II. — Lois, décrets et actes officiels français (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

.....

III. — Communautés européennes (relevé des textes publiés au *Journal officiel de l'Union européenne*).

.....

IV. — Informations diverses.

Situations de polygamie en France. — Rép. Min., p. 984.

Quatrième Partie. — Bibliographie.

I. — Livres. — De Miguel Asensio (Pedro Alberto), *Regimen juridico de la publicidad transfronteriza* (Benedetta Ubertazzi), p. 987. — Weller (M.), *Ordre public - Kontrolle internationaler Gerichtsvereinbarungen im autonomen Zuständigkeitsrecht* (Chryssa Tsouca), p. 991.

II. — Revues.

.....

III. — Index bibliographique 2005 995

Tables annuelles 2006 1043

SOMMAIRE DU N° 4-2006

Première Partie. — Doctrine et Chroniques.

- Myriam HUNTER-HENIN. — *Droit des personnes et droits de l'homme: Combinaison ou confrontation?* 743
- Michael WILDERSPIN. — *La compétence juridictionnelle en matière de litiges concernant la violation des droits de propriété intellectuelle. — Les arrêts de la Cour de justice dans les affaires C-4/03, GAT c. LUK et C-539/03, Roche Nederland c. Primus et Goldberg* 777
- Fabienne JAULT-SESEKE et David ROBINE. — *L'interprétation du Règlement n° 1346/2000 relatif aux procédures d'insolvabilité, la fin des incertitudes?* 811

Deuxième Partie. — Jurisprudence.

I. — NATIONALITÉ.

.....

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

.....

III. — CONFLITS DE LOIS.

Loi étrangère. — Dénaturation. — Application contraire à un jugement étranger. — Cour de Cassation (1^{re} Ch. civ.), 14 février 2006, note Sylvain Bollée, p. 833.

Régime matrimonial. — Liquidation anticipée. — Volonté des époux. — Acte américain. — *Notary Public*. — Forme équivalente à celle du droit français. — Validité. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 23 mai 2006, note Mariel Revillard, p. 841.

IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

Convention de Lugano du 16 septembre 1988. — Article 27.3°. — Reconnaissance. — Conditions. — Absence de décision inconciliable. — Article 27.1°. — Absence de contrariété à l'ordre public. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 28 février 2006, note Mathias Audit, p. 848.

Compétence. — Relation de travail. — Esclavage moderne. — Rattachement avec la France. — Présence temporaire sur le territoire. — Ordre public international. — Compétence des tribunaux français. — 2) *Conflit de lois.* — Relation de travail. — Esclavage moderne. — Rattachement avec la France. — Présence temporaire sur le territoire français. — Ordre public international. — Application de la loi française. — Cour de cassation (Ch. soc.), 10 mai 2006, note Étienne Pataut et Petra Hammje, p. 856.

Jugement étranger. — Conditions d'efficacité. — Compétence indirecte. — Article 15 C. civ. — Compétence facultative. — Compétence concurrente. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.), 23 mai 2006, note Hélène Gaudemet-Tallon, p. 870.

V. — COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

Procédures d'insolvabilité. — Règlement (CE) n° 1346/2000. — Décision d'ouverture de la procédure. — Centre des intérêts principaux du débiteur. — Reconnaissance de la procédure d'insolvabilité. — Ordre public. — Cour de justice des Communautés européennes, 2 mai 2006 (aff. C-341/04). — Cour de Cassation (Ch. com.), 27 juin 2006, p. 882.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Article 6, 2° et dispositions de la section 3 du Titre II. — Compétence en matière d'assurances. — Appel en garantie ou en intervention entre assureurs. — Situation d'un cumul d'assurances. — Cour de Cassation (1^{re} Ch. civ.), 10 mai 2006, note Anne Sinay-Cytermann, p. 899.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — 1° Article 16, point 4. — Action en déclaration de non-contrefaçon. — Question de la validité du brevet soulevée à titre incident. — Litiges en matière d'inscription ou de validité des brevets. — Compétence exclusive du tribunal du lieu de dépôt ou d'enregistrement. — 2° Article 6, point 1. — Action en contrefaçon d'un brevet européen. — Pluralité de défendeurs. — Compétence du tribunal du domicile de l'un des défendeurs. — Défendeurs établis dans différents États contractants. — Actes de contre-

Revue critique de droit international privé

DIRECTEUR
Paul Lagarde

RÉDACTEUR EN CHEF
Bertrand Ancel

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Horatia Muir Watt

DALLOZ